

Conseil d'administration

Séance du 2 juillet 2020

Délibération N° 2020-16

Extension du périmètre et modification de la règlementation de la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot (Manche)

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité, notamment l'article R.131-28-5 ;
- **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du Directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R332-2 et suivants relatifs à la procédure de consultation et enquête publique pour les créations ou extensions de réserves naturelles nationales ;
- **Vu** le projet de décret du ministère de la transition écologique et solidaire portant extension du périmètre et modification de la réglementation de la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot (Manche) ;
- **Vu** le rapport du directeur général de l'Office sur ce dossier suite à la consultation de l'Etablissement sur le projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot ;

et après avoir valablement délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

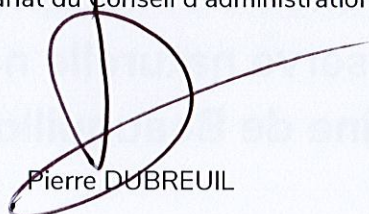
De donner un avis favorable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot (Manche) :

- au titre de ses attributions figurant au 1° du II. de l'article R131-28-5 du code de l'environnement concernant les aires marines protégées ; .
- au titre de l'avis des administrations civiles consultées, en vertu de l'article R332-2 du code de l'environnement.

ARTICLE 2 :

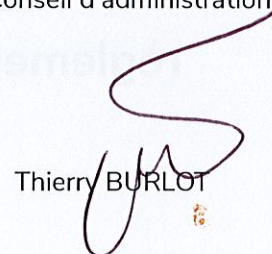
De recommander la mise en place d'un périmètre de protection au niveau local, prenant en compte les enjeux marins identifiés dans le document stratégique de façade sur la Baie des Veys.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Pierre DUBREUIL

Le Président
du Conseil d'administration,



Thierry BURLOT